



15ème législature

Question N° : 30452	De Mme Perrine Goulet (La République en Marche - Nièvre)	Question écrite
Ministère interrogé > Solidarités et santé		Ministère attributaire > Santé et prévention
Rubrique > professions de santé	Tête d'analyse > Situation des pédicures-podologues face au covid-19	Analyse > Situation des pédicures-podologues face au covid-19.
Question publiée au JO le : 16/06/2020 Date de changement d'attribution : 21/05/2022 Question retirée le : 21/06/2022 (fin de mandat)		

Texte de la question

Mme Perrine Goulet attire l'attention de M. le ministre des solidarités et de la santé sur la situation des pédicures-podologues face à la crise sanitaire de la covid-19. Depuis le 16 mars 2020, ces professionnels ont mis en suspens leurs activités afin de respecter les obligations liées au confinement. Ils ne perçoivent de fait aucun revenu. Il apparaît que la profession rencontre les plus grandes difficultés à bénéficier des aides mises en place par l'État et les régions. La conséquence porte donc sur un risque économique avec la survie de l'activité de ces professionnels d'une part et un sujet de santé publique dans le traitement de la population d'autre part. Aussi, elle souhaite savoir quelles sont les modalités d'aides et d'assistance à cette profession qui peuvent être mises en place.